ecomaison

Votre mobilier a encore de la valeur, ne le mettez pas au placard.



Donnez une seconde vie à votre ancien mobilier et nourrissez votre stratégie RSE.

OCTOBRE 2026

PRO+ connect.

Pourquoi faire le choix du réemploi?

UN GISEMENT IMPORTANT

130 000 tonnes/an de mobiliers professionnels en fin de vie.

LE PARADOXE

QUAND ON ANTICIPE

40 à 80 %

des meubles professionnels inventoriés sont revendus avant même le déménagement

Et pourtant

OBSERVATION REEL

15 %

seulement du mobilier professionnel est réellement réemployé

Le potentiel est réel, il ne reste plus qu'à le concrétiser !

POUR VOUS

- **Etayer votre politique RSE**

 Chaque meuble réemployé devient une preuve concrète, valorisable dans vos rapports extra-financiers.

- **Réduire votre impact carbone**

 Un geste mesurable, pas une promesse abstraite.

- **Contribuer à financer votre projet**

 Profitez de la vente de vos biens.

ecomaison

** Source : Panorama du réemploi et de la réutilisation en France – Actualisation 2024 (ADEME)*

Notre solution pour valoriser votre ancien mobilier

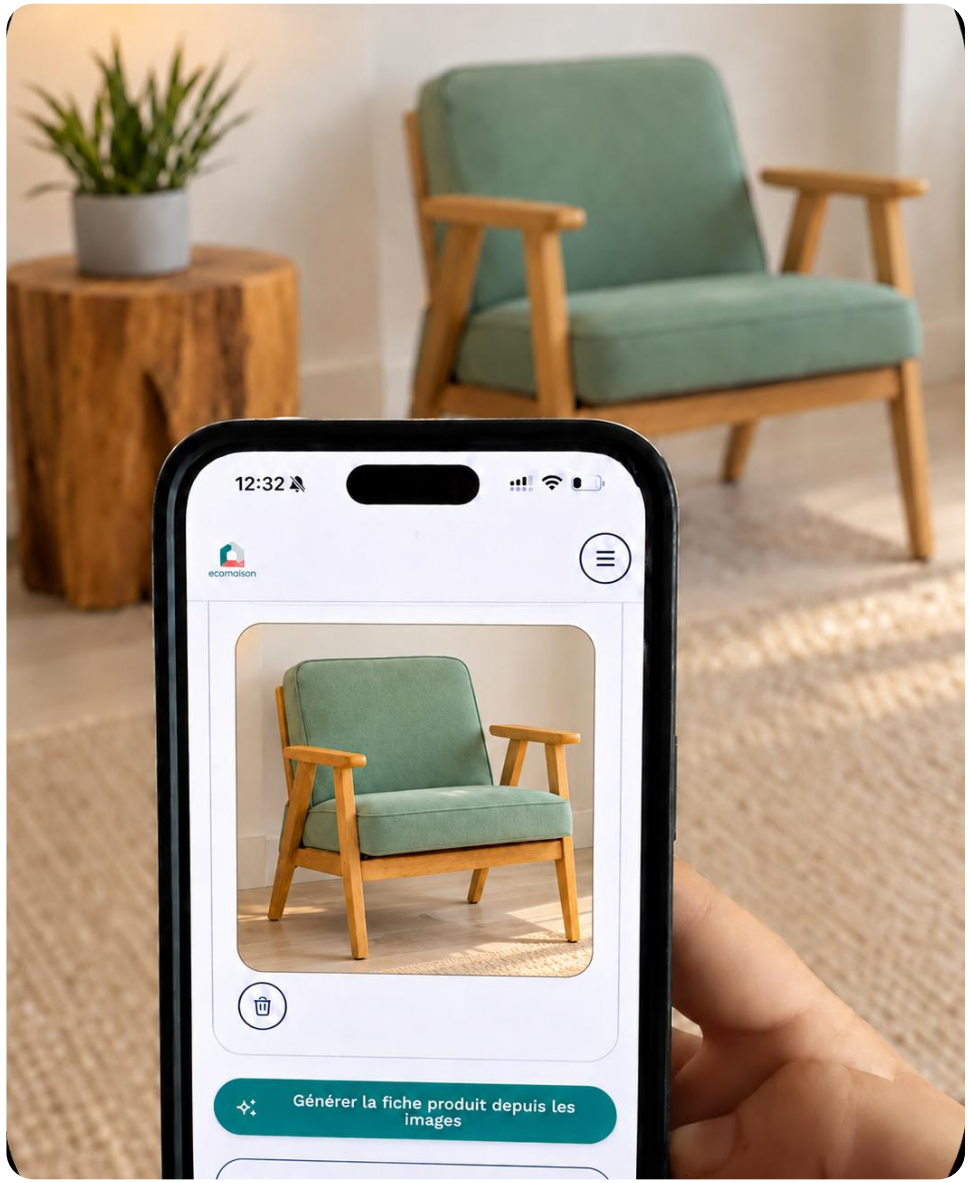
VOTRE SITUATION :

Votre structure déménage, rénove ses locaux ou renouvelle ses équipements ? Quelle que soit la raison, le mobilier encore en état mérite une seconde vie.



NOTRE SOLUTION :

PRO+Connect, notre plateforme digitale de réemploi professionnel. Bureaux, chaises, rangements : offrez une seconde vie aux équipements encore utilisables et bénéficiez d'une solution de recyclage lorsque le réemploi n'est pas possible.



PRO+Connect s'appuie sur la solution CircularPlace.

Les possibilités offertes par la plateforme



Accès à une plateforme digitale sans abonnement

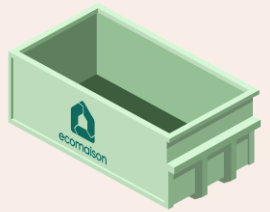


Vente



Don solidaire

En cas d'absence de repreneur



Recyclage

UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN

DOUBLE PARCOURS

TOUJOURS UNE SOLUTION DE RECOURS

ecomaison

Une solution clé en main du début à la fin



Mise en ligne en un clic

Un vrai gain de temps : à l'import de votre photo, annonce rédigée et prix suggéré automatiquement en quelques instants.



Autonomie totale

Publication, transaction, retrait de votre annonce quand vous le souhaitez : **vous gardez la main sur chaque étape.**



De la publication à l'enlèvement

Tout se passe sur notre plateforme : connexion, annonce, mise en relation avec les repreneurs puis enlèvement sur site.

Deux façons de donner une seconde vie aux objets





VENDRE

- **Votre mobilier est proposé à l'ensemble des entreprises inscrites sur la plateforme** de notre partenaire CircularPlace, qui peuvent se positionner et l'acquérir directement.
- **Une commission de 10 %** est prélevée sur le prix de vente final.





DONNER

- **Seules les associations et acteurs de l'Économie sociale et solidaire** peuvent accéder aux dons.
- Sous réserve d'éligibilité de l'association, le don ouvre droit à une **réduction d'impôt** de 60 % de la valeur du don*. Un reçu fiscal sera alors disponible sur la plateforme.

 Dans ce cas, **une commission de 10 %** est appliquée sur la **valeur nette comptable** de l'objet.

ecomaison

* dans les limites et conditions prévues à l'article 238 bis du Code général des impôts. Pour le don en nature, la valorisation est déterminée sous la responsabilité de l'entreprise donatrice, selon les règles fiscales applicables.

Bon à savoir



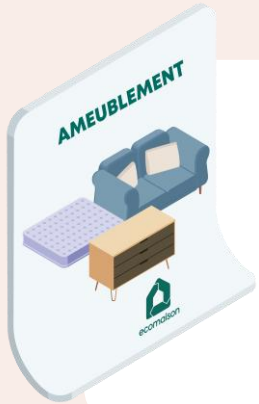
DES CONDITIONS QUI N'EN IMPOSENT AUCUNE

- **Sans limite de volume** : une référence ou mille, sans restriction ni pallier.
- **Sans abonnement** : aucun frais d'adhésion, ni engagement de durée. Vous démarrez et arrêtez quand vous le décidez.

LA REPRISE FACILE

- **L'enlèvement est organisé et pris en charge par le repreneur.** Une fois la vente ou le don confirmé : vous n'avez à gérer ni la logistique, ni le transport, ni le timing du retrait.
- **Votre mobilier reste sur place jusqu'à son enlèvement :** pas de stockage intermédiaire, pas d'espace à libérer en avance.





NOTRE BON CONSEIL

- **Plus vous anticipez, plus vous réemployez**
 80% de taux de réemploi quand les produits sont publiés 3 mois à l'avance.

ecomaison

Toujours une solution de recours

LE RECYCLAGE COMME ALTERNATIVE

Et si les produits usagés ne trouvent pas de repreneurs ?

Si aucune des solutions de réemploi n'est envisageable pour certains produits, ils peuvent entrer dans le circuit de recyclage Ecomaison.

Organisation de la collecte, mise à disposition de bennes, **Ecomaison se charge de tout*.**



*Ecomaison prend en charge sans frais la collecte et le recyclage des Eléments d'ameublements, Articles de bricolage & jardinage, Jeux & jouets, pour des volumes supérieurs à 20m3. Pour tout volume inférieur à 20m3, ou tout produit en dehors de ces catégories, les demandes pourront être traitées, sur devis.

Un service de réemploi et de recyclage unique



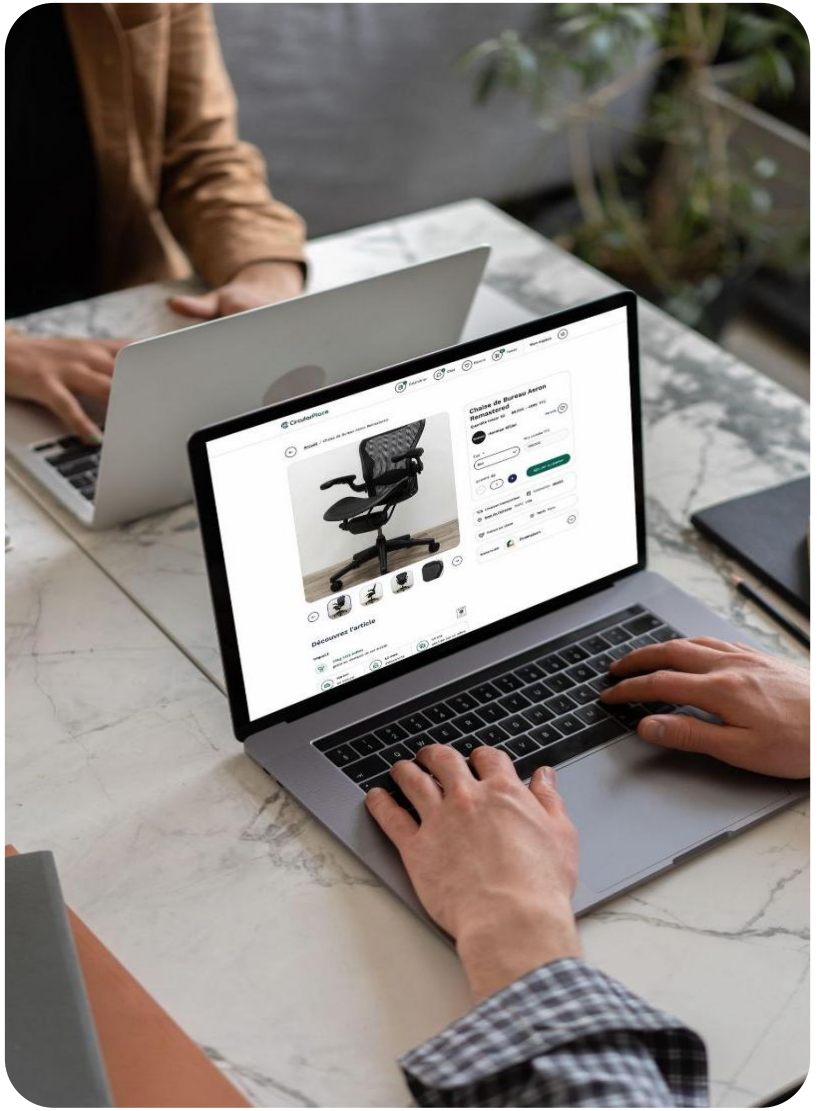
UNE SOLUTION UNIQUE EN FRANCE

Ecomaison est aujourd'hui le **seul éco-organisme** à proposer une solution digitale clé en mains complète pour le réemploi et le recyclage du mobilier professionnel.

UNE SEULE PLATEFORME

Publier des annonces, échanger avec les personnes intéressées, organiser l'enlèvement : **tout se passe au même endroit.**





Pourquoi s'inscrire ?

RSE & ENVIRONNEMENT

Donnez une seconde vie au mobilier fonctionnel et **nourrissez votre stratégie RSE.**

Soutenez les structures solidaires en leur fournissant des équipements dont ils ont besoin.





FINANCIER

Grâce à la vente de votre ancien mobilier, vous pouvez **contribuer à financer votre projet**.

Le service est sans abonnement dès lors que votre entreprise est inscrite à Ecomaison.

SERVICE GARANTI

Votre ancien mobilier dont vous n'avez plus besoin trouve toujours la bonne filière : réemploi, recyclage, valorisation.



Comment profiter de PRO+Connect ?

1.

S'inscrire chez Ecomaison

Rejoignez l'éco-organisme qui a plus de 10 ans d'expertise dans les filières de réemploi et de recyclage et qui vous accompagne vers votre mise en conformité.

S'inscrire ici



2.

Accéder à la plateforme

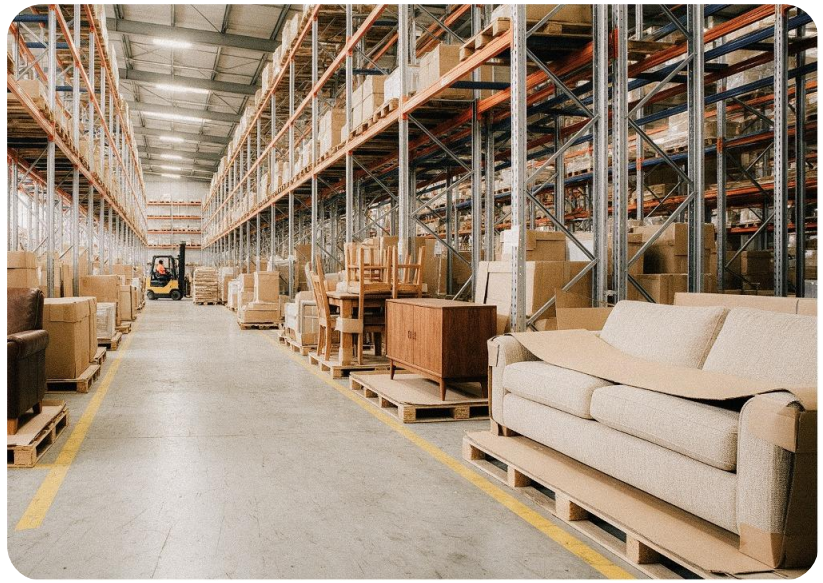
Depuis votre compte Ecomaison, accédez à notre plateforme de réemploi et de recyclage.
Vous pouvez démarrer dès maintenant : une photo suffit pour publier votre premier mobilier.

Accéder à PRO+Connect



Connaissez-vous la règlementation sur les REP* ?
Vous pouvez être concernés

VOUS ÊTES CONSIDÉRÉS COMME METTEUR SUR LE MARCHÉ DANS LES 2 CAS SUIVANTS :



1. **Vous importez** des produits en direct depuis un fournisseur hors France.

Exemple import de bureaux et professionnel



2. **Vous êtes donneur d'ordre pour faire fabriquer par un fabricant établi en France des produits à votre marque**, sans passer par une centrale d'enseigne.

*Responsabilité Elargie du Producteur, instituée par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)

Vous êtes concernés ?
Votre mise en conformité, pas à pas



1.

Adhésion à Ecomaison

Vous rejoignez l'éco-organisme qui a plus de 10 ans d'expertise dans les filières de réemploi et de recyclage, et qui accompagne aujourd'hui plus de 14 000 entreprises pour répondre à leurs obligations réglementaires.

Adhérez ici



2.

Numéro d'identifiant unique (IDU)

Vous obtenez la preuve de votre conformité réglementaire : le numéro IDU, à afficher directement dans vos Conditions Générales de Vente.





3.

Application de l'éco-participation

Vous versez une éco-participation à l'éco-organisme auquel vous adhérez.



4.

Déclaration de l'éco-participation

Vous déclarez vos mises en marché réelles chaque trimestre échu.

Si elles sont inférieures à 15 tonnes par an, vous bénéficiez d'un régime de déclaration simplifié.

5. Une inscription en 3 étapes à PRO+Connect

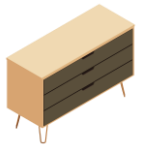
1. Connectez-vous sur votre compte Ecomaison
2. Activez votre accès PRO+connect
3. Publiez dès maintenant votre ancien mobilier

Accéder à PRO+Connect

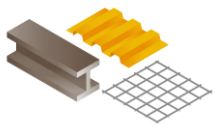
ecomaison

Ecomaison
en quelques mots

Ecomaison est l'éco-organisme agréé par l'État pour organiser **le tri, la collecte, la réparation, le réemploi et le recyclage** des objets et matériaux de la maison, inclus dans le périmètre de ces 4 filières à Responsabilité Elargie du Producteur :



Ameublement



Bâtiment



Brico-jardin



Jouets



+14 000
entreprises adhérentes



465 M€
d'éco-participation



PRO+

L'adhésion à Ecomaison inclus l'accès à PRO+ :
un accompagnement pour accélérer vos projets de circularité, développer la seconde main, intégrer davantage de matières recyclées et ajuster votre éco-participation.

Merci
pour votre attention

POUR TOUTES VOS QUESTIONS,
VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER

↓

ecomaison.com/contactez-nous/



Retrouvez nos actualités et événements sur **ecomaison.com**
et sur notre compte **LinkedIn**

ecomaison